

Mes Documents, Mon Choix

Demande de copie des documents du PEI ou du MARC



Si vous avez présenté une demande d'indemnisation dans le cadre du PEI ou du MARC pour des sévices subis dans les pensionnats indiens, vous pouvez obtenir copie de vos documents du PEI ou du MARC que vous pourrez conserver ou partager avec d'autres personnes.

Le PEI est le Processus d'évaluation indépendant visant le règlement des demandes d'indemnisation pour les sévices subis dans les pensionnats indiens. Ce processus fait suite au MARC, l'ancien mode alternatif de règlement des différends.

Vous avez jusqu'au 19 septembre 2027 pour demander une copie de vos documents. (Les renseignements qui permettent d'identifier d'autres personnes seront supprimés afin de protéger leur vie privée.)

Pour demander une copie de vos dossiers, vous devez :

1. *remplir et signer le formulaire ci-dessous;*
2. *nous fournir vos coordonnées à la page suivante;*
3. *retourner les deux pages dûment remplies au Secrétariat du PEI.*

Veillez cocher le(s) document(s) que vous souhaitez recevoir.

Ma demande d'indemnisation	<input type="checkbox"/>
La transcription de mon témoignage	<input type="checkbox"/>
La décision liée à mon indemnisation	<input type="checkbox"/>

Signature

Date jour/mois/année

[Si le présent formulaire est signé au moyen d'une marque, un témoin doit remplir cette partie.]

J'AI LU le présent formulaire à la personne qui a fait la marque ci-dessus en ma présence et qui m'a confirmé qu'elle comprend cette demande.

Signature du témoin Nom (en caractères d'imprimerie) Date jour/mois/année

Ligne d'écoute concernant les pensionnats indiens

Si les expériences que vous avez subies dans les pensionnats indiens sont sources de souffrance ou de détresse, veuillez appeler la ligne d'écoute téléphonique sans frais 24 heures sur 24 :

1-866-925-4419.

